

Consolidated Lithium Metals Inc. signe une entente définitive avec SOQUEM pour acquérir une participation indivise pouvant aller jusqu'à 80 % du projet de terres rares Kwyjibo, au Québec

TORONTO, 18 nov. 2025 -- *Consolidated Lithium Metals Inc.* (TSXV : CLM | FRA : Z36) (« **CLM** » ou la « **société** ») est heureuse d'annoncer qu'elle a conclu le 17 novembre 2025 une entente définitive contraignante (l'« **entente définitive** ») avec SOQUEM Inc. (« **SOQUEM** »), une filiale en propriété exclusive d'Investissement Québec, en vertu de laquelle la société acquiert une option lui permettant d'obtenir, sous réserve de la réalisation de certaines conditions préalables, une participation indivise pouvant aller jusqu'à 80 % du projet Kwyjibo Terres Rares (le « **projet** »), situé à 125 km au nord-est de la ville de Sept-Îles, dans la région de la Côte-Nord au Québec (la « **transaction** »).

Résumé de la transaction

Phase I – CLM acquiert une participation indivise de 60 % dans le projet

Conformément aux modalités de l'entente définitive, CLM est désignée comme gestionnaire du projet et peut acquérir une participation indivise de 60 % dans le projet (l'« **Option de Phase I** ») en contrepartie de paiements et d'émissions d'actions ordinaires de la société (les « **actions ordinaires** ») à chaque date d'anniversaire annuel de la signature de l'entente définitive pendant la période de cinq années suivant la conclusion de la transaction. Le montant total de ces paiements et émissions d'actions est de 23,15 millions de dollars canadiens et ces paiements et émissions sont répartis comme suit (dans chaque cas, sous réserve et conformément aux règles et politiques de la Bourse de croissance TSX (« **TSXV** »)):

- 5,65 millions de dollars canadiens en espèces à SOQUEM ;
- 5,50 millions de dollars canadiens payables à SOQUEM en actions ordinaires à un prix par actions égal au plus élevé entre (i) le prix du marché escompté (tel que ce terme est défini dans les politiques de la TSXV) le jour de l'émission, et (ii) le plus récent prix de clôture des actions ordinaires sur la TSXV le jour précédant le jour de l'émission, moins 10%; et
- 12,00 millions de dollars canadiens investis dans le projet afin de faire avancer les étapes clés suivantes du développement du projet :
 - Négociation et ratification d'un accord sur les impacts et les avantages avec les Innus de Takuaihan Uashat mak Mani-utenam ;
 - Étude métallurgique visant à confirmer la viabilité environnementale de l'extraction et du traitement des terres rares dans la région du projet ;
 - Permis environnemental délivré par le Bureau d'accélération des projets;
 - Lancement d'une campagne de forage d'au moins 5 000 m en vue d'une expansion potentielle des ressources du projet ; et
 - Lancement d'une étude de faisabilité bancaire afin d'évaluer la viabilité technique et économique du projet (l'« **étude de faisabilité** »).

Lorsque ces conditions seront satisfaites et que la société acquerra sa participation indivise initiale de 60% dans le projet, CLM et SOQUEM formeront une coentreprise relativement au projet, laquelle sera régie par des termes et conditions usuels pour une coentreprise de cette nature.

Phase II – CLM acquiert une participation indivise supplémentaire de 20 % dans le projet, résultant ainsi en une participation indivise totale de 80 %

Suite à la réalisation de l'Option de Phase I décrite ci-dessus, CLM pourra acquérir une participation indivise supplémentaire de 20 % dans le projet (incluant l'Option de Phase I, les « **Options** ») (pour un total de 80 %) en contrepartie de paiements et d'émissions d'actions ordinaires à chaque date d'anniversaire annuel de la signature de l'entente définitive pendant la période de trois années suivant la l'expiration de la période de l'Option de Phase I. Le montant total supplémentaire de ces paiements et émissions d'actions ordinaires est de 22,00 millions de dollars canadiens et ces paiements et émissions d'actions ordinaires sont répartis comme suit (dans chaque cas, sous réserve et conformément aux règles et politiques de la TSXV) :

- 4,50 millions de dollars canadiens en espèces à SOQUEM ;
- 4,50 millions de dollars canadiens payables à SOQUEM en actions ordinaires à un prix par actions égal au plus élevé entre (i) le prix du marché escompté (tel que ce terme est défini dans les politiques de la TSXV) le jour de l'émission, et (ii) le plus récent prix de clôture des actions ordinaires sur la TSXV le jour précédant le jour de l'émission, moins 10%; et
- 13,00 millions de dollars canadiens investis dans le projet pour faire avancer les étapes suivantes du projet :
 - Achèvement de l'étude de faisabilité ;
 - Construction d'une route d'accès ;
 - Construction d'une ligne de transport d'électricité ;
 - Construction de la mine souterraine ; et
 - Construction d'installations de traitement.

L'accord de développement prévoit également ce qui suit :

- CLM sera en droit d'entamer des discussions avec SOQUEM et Investissement Québec en vue d'acquérir les 20 % restants du projet ; et
- Le défaut par CLM de d'effectuer toute ou une partie des paiements et des émissions d'actions ordinaires décrits ci-dessus dans les délais prévus ci-dessus et dans l'entente définitive mettra fin à l'Option pertinente de CLM d'acquérir les participations indivises pertinentes.

Tout au long des phases I et II décrites ci-dessus, CLM agira en tant qu'opérateur du projet en collaboration avec SOQUEM.

À propos du projet

Le projet comprend des concessions minières, des demandes, des baux ou d'autres formes de droits miniers abritant un système minéral de type oxyde de fer-cuivre-or (IOCG) avec un enrichissement important en terres rares, en particulier le néodyme (Nd), le praséodyme (Pr), le dysprosium (Dy), le terbium (Tb) et l'yttrium (Y).

Le projet est situé à proximité d'infrastructures établies, notamment la ligne ferroviaire QNS&L et le port de Sept-Îles, et la société estime qu'il pourra bénéficier de l'accès au réseau hydroélectrique du Québec.

À ce jour, SOQUEM a mené des travaux d'exploration, de géophysique et d'essais métallurgiques approfondis qui, selon la société, constituent une fondation robuste afin de progresser vers la réalisation de l'étude de faisabilité.

Commentaire de la direction

Richard Quesnel, PDG de CLM, a déclaré :

« Cet accord de développement avec SOQUEM représente une occasion unique de nous associer à une entité soutenue par le gouvernement du Québec. Compte tenu de la demande mondiale croissante en NdPr et en éléments de terres rares lourdes clés, nous sommes fermement convaincus que le projet a le potentiel de devenir un fournisseur stable de produits de haute pureté pour les chaînes d'approvisionnement diversifiées en Amérique du Nord, en Europe et en Asie.

Le cadre réglementaire établi au Québec, combiné aux consultations avec les Innus de Takuikani Uashat mak Mani-utenam et au soutien actif des gouvernements provincial et fédéral pour le développement des minéraux critiques, pourrait permettre d'accélérer les processus d'autorisation, de construction et de mise en production, sous réserve de la réalisation de l'étude de faisabilité. »

La transaction est une transaction sans lien de dépendance aux fins des politiques de la TSXV et l'acquisition des participations indivises décrites ci-dessus demeure assujettie à plusieurs conditions, incluant notamment l'obtention par la société de l'approbation de la TSXV pour les émissions d'actions ordinaires décrites ci-dessus. Aucune commission d'intermédiaire n'est payable relativement à la transaction, et aucun changement de contrôle ne résultera de la transaction.

Personne qualifiée

Les informations scientifiques et techniques contenues dans le présent document ont été examinées et approuvées par M. Jean Lafleur, P. Geo./ géo. (OGQ, n° 833), conseiller technique indépendant de la société, qui est une « personne qualifiée » au sens du Règlement 43-101 sur l'information concernant les projets miniers.

À propos de Consolidated Lithium Metals Inc.

Consolidated Lithium Metals Inc. est une société canadienne d'exploration minière junior cotée sous le symbole « CLM » à la Bourse de croissance TSX et sous le symbole « Z36 » à la Bourse de Francfort. La société se concentre sur l'exploration et le développement de projets miniers de minéraux critiques dans des juridictions stables. La société s'engage à soutenir la transition énergétique par le développement responsable de chaînes d'approvisionnement en minéraux critiques.

À propos de SOQUEM

SOQUEM, filiale d'Investissement Québec, se consacre à l'exploration, à la découverte et au développement de propriétés minières au Québec. SOQUEM contribue également au maintien d'économies locales fortes. Fière partenaire et ambassadrice du développement des richesses minérales du Québec, SOQUEM mise sur l'innovation, la recherche et les minéraux stratégiques pour être bien positionnée pour l'avenir.

Pour plus d'informations :

Rene Bharti, vice-président, Développement corporatif

Courriel | info@consolidatedlithium.com

Téléphone : +1 (647) 965 2173

Site web : www.consolidatedlithium.com

Mises en garde

Le présent communiqué de presse contient des « informations prospectives » au sens des lois canadiennes sur les valeurs mobilières applicables. Les informations prospectives comprennent, sans s'y limiter, les déclarations concernant : la transaction, l'exercice des Options, la réalisation des étapes liées aux Options et d'autres questions connexes ; le plan, les attentes et les convictions de la société concernant le projet, y compris les programmes d'exploration, les études et les dépenses prévus, les calendriers de développement potentiels et l'importance stratégique du projet ; et la demande future en éléments de terres rares.

En général, les informations prospectives peuvent être identifiées par l'utilisation de termes prospectifs tels que « prévoit », « s'attend » ou « ne s'attend pas », « est prévu », « budget », « prévu », « prévoit », « a l'intention », « anticipe » ou « n'anticipe pas », ou « croit », ou des variantes de ces mots et expressions, ou qui indiquent que certaines actions, certains événements ou certains résultats « peuvent », « pourraient », « devraient », « seraient » ou « seront pris », « se produiront » ou « seront atteints ».

Les informations prospectives sont soumises à des risques connus et inconnus, à des incertitudes et à d'autres facteurs qui pourraient faire en sorte que les résultats, les performances ou les réalisations réels diffèrent sensiblement.

y compris les risques liés à : la capacité de la société à financer les dépenses liées à l'acquisition de participations ; les autorisations réglementaires, y compris les permis et l'approbation de la TSXV concernant la transaction et les émissions d'actions ordinaires afin d'exercer l'une ou l'autre des Options ; les prix et la demande des matières premières ; les risques liés à l'exploration et au développement ; les risques environnementaux et sociaux ; les relations avec les communautés et les populations autochtones ; les conditions générales commerciales, économiques, concurrentielles, politiques, sociales et de marché ; les accidents, les conflits sociaux, les pénuries de main-d'œuvre et autres risques liés à l'industrie minière.

Bien que la Société ait tenté d'identifier les facteurs importants qui pourraient faire en sorte que les résultats réels diffèrent sensiblement de ceux contenus dans les informations prospectives, et qu'elle estime que les attentes exprimées dans ces informations prospectives sont raisonnables, il peut exister d'autres facteurs qui pourraient faire en sorte que les résultats ne soient pas ceux prévus, estimés ou attendus. Rien ne garantit que ces informations ou attentes se révéleront exactes, car les résultats réels et les événements futurs pourraient différer sensiblement de ceux anticipés dans ces déclarations. Par conséquent, les lecteurs ne doivent pas se fier indûment aux informations prospectives. Les informations prospectives sont fournies à la date du présent communiqué de presse, et la société n'assume aucune obligation de les mettre à jour ou de les réviser, sauf si la loi l'exige.

NI LA BOURSE DE CROISSANCE TSX NI SON FOURNISSEUR DE SERVICES DE RÉGLEMENTATION (AU SENS ATTRIBUÉ À CE TERME DANS LES POLITIQUES DE LA BOURSE DE CROISSANCE TSX) N'ASSUMENT DE RESPONSABILITÉ QUANT À LA PERTINENCE OU À L'EXACTITUDE DU PRÉSENT COMMUNIQUÉ.